



Dossier du BHI N° S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 32/2014
14 avril 2014

SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)
Approbation des spécifications nouvelles et révisées pour les Sections B-100 – Généralités
et B-400 – Hydrographie et aides à la navigation

- Références :
- A. Lettre circulaire de l'OHI 58/2013 du 28 octobre - *Spécifications nouvelles et révisées pour les Sections B-100 – Généralités et B-400 – Hydrographie et aides à la navigation*
 - B. Partie B de la Publication S-4 de l'OHI – *Spécifications de l'OHI pour les cartes marines*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La référence A proposait l'adoption de spécifications révisées pour les cartes marines qui ont été examinées par le groupe de travail de l'OHI sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG) :

- a. Ordre de mise à jour des cartes en fonction de l'échelle;
- b. Sélection des sondes;
- c. Définition des feux principaux;
- d. Spécification des feux directionnels;
- e. « Mise en évidence » des feux de navigation;
- f. Etat des « grandes bouées automatiques de navigation » (LANBY).

2. Le Comité de direction souhaite remercier les 36 Etats membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Monaco, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du sud, Espagne, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, RU et USA, qui ont répondu à la référence A.

3. Toutes les réponses ont été favorables aux propositions. Les commentaires reçus et le résultat de leur examen par le président du CSPCWG ou par le BHI, selon qu'il convient, sont fournis en annexe à la présente.

4. Les spécifications nouvelles et amendées, tenant compte des commentaires fournis en Annexe A, seront incluses dans la prochaine révision de la Publication S-4 de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Bessero', is written over a circular stamp or seal.

Gilles BESSERO
Directeur

REPONSES DES ETATS MEMBRES A LA LC 58/2013 ET COMMENTAIRES

AUSTRALIE

Le souci du BHI d'améliorer la lisibilité de la Section B-478.4 par la révision du texte est apprécié, bien que la complexité du texte original ne soit pas connue. Toutefois, étant donné que la note de bas de page n'est pas claire en ce qui concerne le niveau des consultations ultérieures avec le CSPCWG, une clarification du processus suivi est recherchée.

Du point de vue de l'adéquation du processus, on craint que des changements pris isolément, sans renvoi au GT technique concerné pour une évaluation de l'impact, comportent un faible risque de conséquences imprévues.

Commentaire du BHI : le BHI a sollicité les conseils du président du CSPCWG sur les amendements rédactionnels proposés avant de diffuser la lettre circulaire. Bien que le président du CSPCWG n'ait pas été favorable aux changements à ce stade tardif du processus, il a été estimé que toute éventuelle conséquence imprévue serait aisément détectée par les membres du CSPCWG pendant la consultation de trois mois. Aucune observation n'a été reçue sur le texte modifié.

CROATIE

La Croatie approuve pleinement toutes les propositions de spécifications nouvelles et révisées de la publication S-4 de l'OHI. Nous estimons que les propositions sont très importantes et utiles pour le processus de production et de mise à jour des cartes papier. La Croatie apprécie également grandement les travaux du CSPCWG qui ont conduit à ces propositions.

Commentaire du président du CSPCWG : merci pour ce témoignage de soutien. Il est utile de noter que, comme expliqué dans la section B-100, l'essentiel de la représentation des éléments sur les cartes spécifiée dans la S-4 concerne à la fois les cartes électroniques et les cartes papier.

FRANCE

B-410a : la dernière phrase de B-410a devrait être précisée comme suit :

« The final test of depth selection is that no source material should contain depths shallower than the mariner would expect by interpolating the depths on the chart (from charted soundings and depth contours). »

Commentaire du président du CSPCWG : merci d'avoir suggéré cette clarification. Pour éviter la répétition « on the chart » et « charted », le texte sera amendé pour lire « ...by interpolating the depth in any position from the charted soundings and depth contours ».

ARABIE SAOUDITE

B-487.4 : nous préférons avoir un symbole dans la INT1 afin de mettre en évidence les feux de navigation et de les distinguer d'autres formats de feux. Ceci peut être effectué de manière utile en entourant le feu de navigation d'un cercle ou d'un carré. Cela éviterait d'avoir recours à la légende « voir note » sur la carte. Nous approuvons toutefois l'ajout de détails dans la liste des feux.

Commentaire du président du CSPCWG : le CSPCWG a estimé que l'ajout d'un cercle (ou même d'un carré) ne suggérerait pas de manière intuitive une « mise en évidence » et contribuerait par ailleurs à encombrer davantage un symbole déjà surchargé (par exemple, potentiellement avec des enluminures, des cercles radio, des secteurs de couleurs, des projecteurs, des noms, une description de feux, des signaux de brume et éventuellement d'autres détails) pour ajouter un détail moins important.

TUNISIE

L'adoption des spécifications révisées renforce la sécurité de la navigation maritime.

RU

Le RU approuve les révisions à la publication de l'OHI S-4 et souligne l'engagement et la contribution des membres du CSPCWG à cette tâche.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

B-470.2: La garde-côtière américaine considère les feux de première importance les feux qui ont une portée nominale de 10 milles marins ou plus, indépendamment de leur objet.

Commentaire du président du CSPCWG : la consultation a confirmé que cette vue simpliste n'était pas acceptable par l'AIMS. L'objet et le contexte des feux sont des facteurs déterminants.

B-475.7 : il existe de nombreux « modèles » de feux directionnels, allant d'une simple lanterne à 3 secteurs (WRG) à un PEL à 7 secteurs montrant chacun quelque chose de différent. Voir les documents joints (Instructions Nautiques I et 2) qui ont été développés pour Port Everglades (PEL à 7 secteurs). L'abréviation « DirWRG » ne fournit pas suffisamment d'information aux navigateurs sur un PEL à 5 ou 7 secteurs.

Commentaire du président du CSPCWG : la plupart des navigateurs connaissent les feux oscillants « PEL » et ne seront pas surpris de voir les secteurs WRG complexes qui en résultent. S'il y a suffisamment de place, la spécification explique comment ces secteurs devraient être représentés sur la carte, bien que dans la pratique les caractéristiques réelles varient à tel point en fonction de l'angle à partir duquel le feu est visualisé, qu'il n'est pas pratique de porter tous les détails sur la carte (détails qui peuvent être donnés dans les Livres des feux si nécessaire).

B-460.4b : il n'y a pas de LANBY en service dans les eaux des EU.

Commentaire du président du CSPCWG : merci de cette confirmation.